

Bonjour à Toutes et Tous,

Avec l'arrivée du printemps et du soleil les travaux d'aménagement reprennent.

Concernant l'entretien de la commune, un deuxième agent viendra épauler Michaël d'avril à fin septembre.

Nous avons prévu de finaliser la dernière tranche de réfection de l'éclairage public avec un passage aux leds, rue du Général De Gaulle et rue de la place. Les travaux sont prévus cette année, sauf problème d'approvisionnement.

La partie extérieure devant la mairie sera renouvelée, le marbre étant cassé et dégradé. Des devis ont été réalisés et les travaux pourront être effectués dans l'année, selon la disponibilité des matériaux.

Nos deux gros projets : l'aménagement pour l'écoulement des eaux pluviales au Val de Pouilly et le bâtiment périscolaire-cantine sont toujours en attente de réponses pour l'accord des subventions.

Deux évènements en particulier sont à venir :

Le repas des anciens aura lieu cette année le 8 mai, à la suite de la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale. Pour les plus jeunes qui souhaitent participer à ce repas, veuillez contacter la mairie.

Enfin, le semi-marathon aura lieu cette année le 19 mars. C'est un évènement important pour la vie de notre commune, il attire de nombreux coureurs qui apprécient le parcours alternant route et chemins, village et forêt... Son organisation nécessite la présence de nombreux bénévoles, afin de préparer les lots, le parcours et la place en amont ; remettre les dossards, guider les coureurs et mettre des points de ravitaillement à disposition sur le parcours le jour J...

Si vous êtes intéressé-e vous pouvez contacter Eddie Pondelek au 06.50.97.74.33.



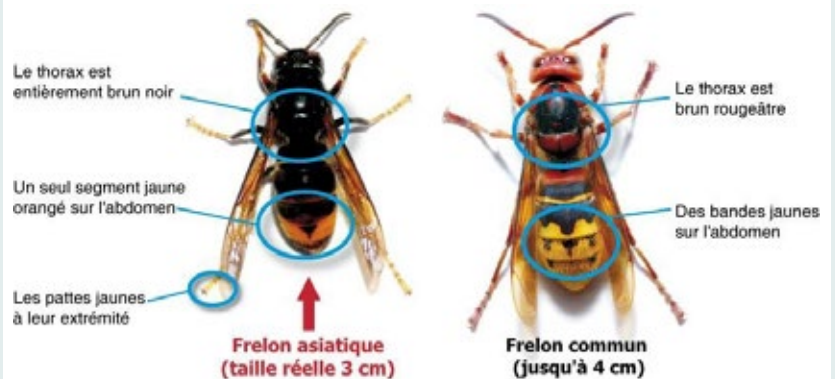
Eddie Vandenebee, votre Maire

## LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Afin de limiter la prolifération des frelons asiatiques dans notre village (lire page 6), la commune vous offre un piège à frelons à installer dans votre jardin. Nous vous incitons à en fabriquer également par vous-même, et à signaler la présence d'éventuels nids sur le territoire.

**Vous pouvez venir chercher deux pièges par foyer, aux horaires d'ouverture de la mairie,** qui vous seront fournis avec une notice explicative.

## RECONNAÎTRE UN FRELON ASIATIQUE D'UN FRELON EUROPÉEN



# INFORMATIONS MUNICIPALES

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2022

Étaient présent-es : Eddie VANDENABEELE, Sylvie GRENOUILLON, Jérôme BENESY, Raymond CATHELAIN, Laurent MERMET, Denis BALLERY, Patrice CHILLIARD, Eddie PONDELEK, Delphine PRUSKI.

Absente : Ingrid VANDENABEELE

Absent.es excusé-es : T.BRZUSTOWICZ pouvoir à R.CATHELAIN, J.BOSSEAUX pouvoir à E.VANDENABEELE, S.BOUGER pouvoir à J.BENESY.

Secrétaire de séance : Sylvie GRENOUILLON

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- À l'unanimité, DÉCIDE de faire un virement aux enfants du village qui auraient leur BAC avec :  
mention « Bien » : attribution d'une somme de 50€,  
mention « Très Bien » : 100€  
mention « Félicitations du jury » : 200€  
DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6714 « Bourses et Prix »
- APPROUVE la création d'une aide pour l'installation et le renouvellement d'agrément des assistant-es maternel·les dans le village, avec une participation s'élevant à 50% du montant de la subvention départementale pour les assistant-es maternel·les nouvellement installé-es.

- APPROUVE la coupure de l'éclairage public des rues de 23h00 à 05h00 du matin, afin de réduire les coûts.

- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les dossiers de demandes de subvention pour l'achat de la maison n°18 rue du Val de Pouilly 60790 VALDAMPIERRE au prix de 180 000€, située au point le plus bas du village, afin de revoir l'aménagement d'écoulement et d'infiltration des eaux pluviales.

PRÉCISE qu'il faudra prévoir la somme au budget 2023.

- Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu un recommandé AR de la part d'un collectif d'habitants représenté par Mme BLED, suite à une pétition de la rue du Val de Pouilly concernant la vitesse excessive des usagers de la route. Un appareil de mesure sera installé rue du Val de Pouilly dès que possible.

Madame BLED demande la possibilité d'installer des chicanes. Une étude sur les aménagements possible avec le département sera effectuée après l'analyse des relevés.

Les compte-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles sur notre site Internet ou en mairie.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SABLONS

## COLLECTE DE VERRE

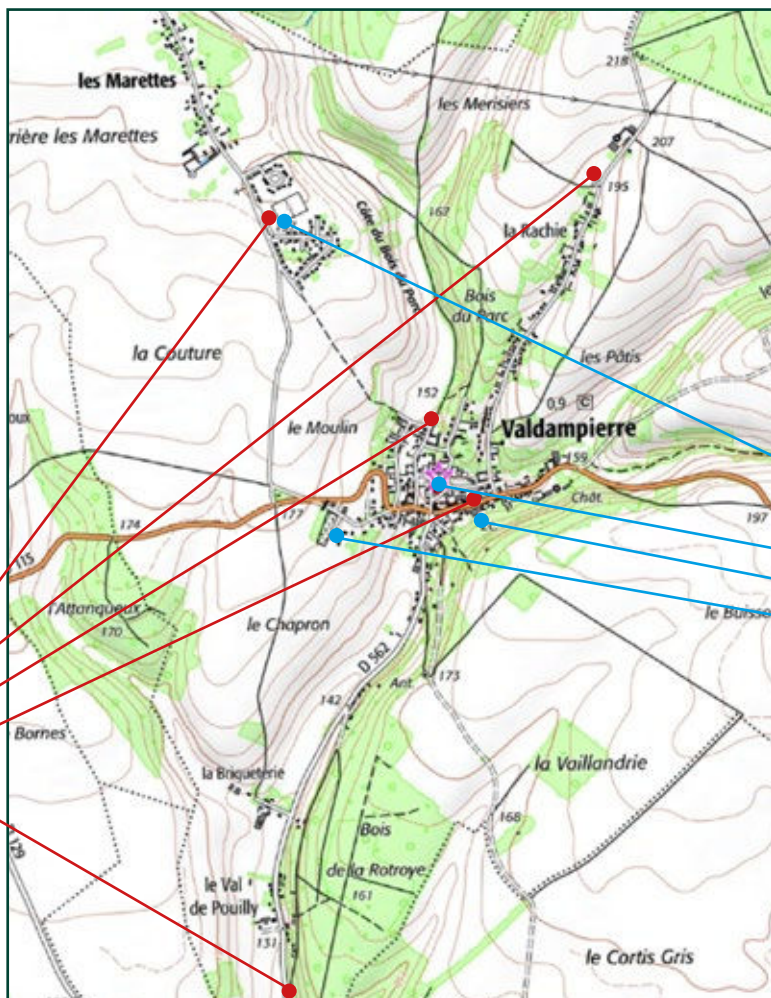
Vous l'avez sans doute lu dans le journal de la communauté de Commune des Sablons, dans un souci d'économies et de limitation des émissions de gaz à effet de serre, la collecte de verres à domicile cessera le 30 juin 2023. Il faudra déposer nous-même nos bouteilles dans des points d'apport.

Les collecteurs nouvelle génération seront équipés de capteurs de remplissage afin d'être vidés uniquement lorsque que cela sera nécessaire (taux de remplissage atteignant 80% de leur capacité), limitant ainsi le nombre de passages du camion. Leur conception permet également d'éviter les nuisances sonores en amortissant la chute des bouteilles.

Cinq collecteurs (ou Points d'Apport Volontaire) sont prévus dans Valdampierre.

- Devant le stade des Marettes
- En haut de la Rachie (rue du Général Leclerc)\*
  - Au bout de la rue de Beauvais
  - Sur le parking de l'école
- Au bout de la rue du Val de Pouilly

\* Le point de collecte en haut de la Rachie sera installé ultérieurement, lorsque les travaux d'électricité seront terminés au niveau de l'ancien transformateur, car des câbles électriques empêchent actuellement sa pose.



# LA VIE DU VILLAGE

## FÊTE DE NOËL

Le deuxième week-end de décembre, notre village a accueilli des festivités de Noël, sur la place de l'école très joliment éclairée, avec une piste de luge installée dès le vendredi. Les enfants de l'école ont reçu des chocolats, tandis que le père Noël, arrivé dans la calèche décorée de Jacky Maillard, et tirée par son âne, prenait la pose avec eux.



Le samedi, le marché de Noël, organisé par les associations, et joyeusement animé s'est conclu par le feu d'artifice que nous avons dû reporter cet été, à cause des risques de feu.



# LOTO

ORGANISÉ PAR Les Petits Loups VALDAMPIERRE

**DIMANCHE 26 MARS 2023**  
Ouverture des portes à 14H30

**SALLE DES FÊTES DE VALDAMPIERRE**  
2 Rue de l'église  
60790 Valdampierre

**A GAGNER :**  
1 VÉLO ÉLECTRIQUE  
DES CARTES CADEAUX  
PANIERS GARNIS  
CASQUE BLUETOOTH  
CAFETIÈRE ...  
ET DE NOMBREUX AUTRES LOTS !!!

**ENTRÉE SUR RESERVATION :**  
SEVIN Stéphane 06.46.54.63.32  
Attention nombre de participants limité à 100 personnes.

En partenariat avec :

Cindy & Alexis ANDRY  
vos conseillers en immobilier  
06.56.76.60.28  
bskimmobilier

Commune de VALDAMPIERRE  
PAYS DE NACRE

## COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

Le 11 novembre 2022, nous avons commémoré, comme chaque année, le jour anniversaire de l'Armistice signée le 11 novembre 1918 qui mit fin aux combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918).

La cérémonie a rendu hommage à toutes les personnes mortes dans ce conflit.



## PREMIERS SECOURS

Notre commune est désormais équipée de quatre défibrillateurs.

- Dans les vestiaires du stade
- Dans l'entrée de la mairie
- Dans l'école
- Dans la salle des associations

En France, chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent.

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie. Il est donc indispensable que toute personne, témoin d'un arrêt cardiaque, initie la « chaîne de survie » formée des 4 maillons qui procurent aux victimes les meilleures chances de survie.

**Toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un DAE, quel que soit son âge.**



### Le DAE, un élément clé de la chaîne de survie



## MARCHÉ RURAL

Depuis début janvier, Karen, la maraîchère du Mesnil-Théribus qui venait vendre ses légumes au marché depuis l'été 2020 n'est plus là. En effet, elle a été contrainte de cesser son activité définitivement.

C'est également le cas de Carole et Gilles du Fumoir du Vexin, de Lidwine et son camion En Vrac'drouille, ou de Florence et ses saucissons, pour d'autres raisons. D'autres commerçants ont dû cesser de venir car, entre le coût sans cesse plus élevé du carburant et la fréquentation peu élevée du marché, cela n'était plus possible pour eux.

Cependant, un mardi sur deux (semaines impaires), vous trouverez sur la place de l'école **Chloé et ses fromages de brebis fabriqués au Mesnil-Théribus, ainsi que Sébastien et ses produits d'épicerie des Hauts-de-France. Il propose également des fruits et légumes locaux.** Nous vous invitons donc à venir les soutenir afin qu'ils puissent continuer à venir !

## VOEUX DU MAIRE

La cérémonie des vœux de la nouvelle année a eu lieu le vendredi 6 janvier autour d'un verre de cidre et d'une galette des rois, en présence de Sophie Levesque, Conseillère départementale du canton et Hervé Le Marec, vice-président de la Communauté de Communes des Sablons (Plan Climat Air Énergie, transition énergétique).



## BONNE RETRAITE !

« Je remercie Monsieur le Maire, les adjoints, le président du SIRS de Valdampierre/Les Hauts Talican, et je remercie tous ceux qui sont venus à mon départ en retraite, après 31 années au service de la commune, école, cantine. Voilà plusieurs générations dans une carrière qui a commencé le 1er octobre 1991 et qui se termine le 1er janvier 2023. Je vous remercie pour toutes ces belles surprises que vous m'avez préparées pour mon départ en retraite. » *Jeannine Castels*



# SEMI-MARATHON DE VALDAMPIERRE

Comme les années précédentes, la journée débutera par deux courses d'initiation pour les enfants :

- 200 mètres - ouverte aux enfants jusqu'à 9 ans en 2023.
- 800 mètres - ouverte aux enfants entre 10 et 15 ans en 2023.

Les trois autres courses sont ouvertes aux athlètes licenciés et non licenciés.

- Circuit de 5 kilomètres comportant 1 kilomètre de chemins.
- Circuit de 10 kilomètres comportant 2,7 kilomètres de chemins.
- Semi-Marathon : Circuit de 10 kilomètres dont le 2<sup>ème</sup> tour est rallongé de 1,1 km, comportant 5,4 kilomètres de chemins.

### INSCRIPTIONS :

<https://inscriptions.onsinscrit.com/2023/semi-marathon-de-valdampierre/>

### RENSEIGNEMENTS ET RÈGLEMENT :

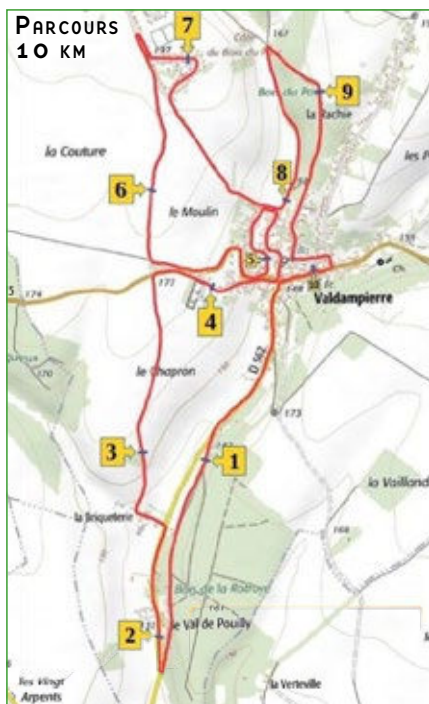
Sur la page Facebook «SEMI-MARATHON de Valdampierre»

## APPEL À BÉNÉVOLES

L'organisation de cette course nécessite de nombreux bénévoles, pour la préparation mais aussi le jour de la course pour installer les barnums et les barrières, indiquer le chemin aux coureurs, assurer les points de ravitaillement,...

Si vous êtes disponible et souhaitez aider l'équipe d'organisation du semi-marathon, contactez sans tarder :

EDDIE PONDELEK au 06.50.97.74.33



# ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le SIRS, Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire organise la gestion de l'accueil des enfants avant et après le temps scolaire, l'accompagnement des enfants dans les cars scolaires qui relient les différentes communes du regroupement, la cantine et temps d'activité le midi, ainsi que l'accueil sur une partie des vacances scolaires (1 semaine aux vacances d'automne, d'hiver, de printemps, et tout le mois de juillet).

Il est composé de 12 membres : 6 élus des Hauts Talican et 6 élus de Valdampierre.

## L'accueil est ouvert, en période scolaire :

- Le matin, de 7h00 à 8h50
- Le midi, de 12h00 à 14h00 : durant la pause méridienne, il est prévu 1h de repas et 1 h de périscolaire. Des activités sont proposées aux élèves dans la cour ou dans la salle de périscolaire.
- Le soir, de 17h00 à 19h00
- Le mercredi, de 7h00 à 19h00

**Pendant les vacances scolaires,**  
Les enfants sont accueillis de 8h00 à 18h30, par demi-journées.



L'accueil a lieu dans les locaux de l'école. Un projet de création d'un bâtiment plus grand, dédié au périscolaire est en cours.

## TARIFICATION

les tarifs de l'accueil de loisirs sont basés sur les barèmes de la CAF, permettant ainsi de diminuer les coûts pour les familles (à l'opposé des tarifs libres), le calcul s'effectue en fonction des ressources annuelles déclarées de la famille, et du nombre d'enfants déclarés à la CAF. Les tarifs sont donc propres à chaque famille sauf pour le repas dont le tarif est fixe. Chaque accueil a un tarif forfaitaire dont le montant dépend du quotient familial de la famille.

Tarif (Mini-Maxi) selon les revenus mensuels et le nombre d'enfants	
Matin	0,40 à 2,58€
Midi (repas + temps d'animation 1h)	4,50+ 0,20 à 1,29€
Soir (goûter compris)	0,40 à 2,58€

Les repas ne sont pas cuisinés sur place, mais commandés à une société externe (Newrest), la commande est passée la veille à 9h00, et le nombre de repas commandé est livré.

Si des enfants supplémentaires sont présents à la cantine sans avoir réservé le repas au préalable, cela pose un problème de quantités, obligeant le personnel de la cantine à prévoir d'autres plats à réchauffer en complément. Or, en début de mois, il arrive que plusieurs enfants ne soient pas inscrits mais mangent à la cantine. Le SIRS doit alors anticiper les repas commandés au risque d'en prévoir trop, ce qui occasionne gâchis et pertes financières. Ainsi, le doublement du prix des repas non-réservés, s'il peut-être perçu comme injuste par les familles, vise à limiter ces situations problématiques.

## NOUVELLE ÉQUIPE PÉRISCOLAIRE EN 2023

Le contrat passé avec l'ILEP à partir de Septembre 2022 était censé permettre de bénéficier de leur expérience pour simplifier la gestion au niveau des mairies, et de leur réseau (accès aux centres de loisirs des communes voisines pendant les vacances scolaires, organisation de sorties). Une de nos conditions était notamment le maintien de l'équipe en place qui, jusqu'à l'année dernière, fonctionnait très bien.

Cependant, l'ILEP n'a pas respecté ses engagements, ni sur ce point, ce qui a créé de fortes dissensions dans l'équipe, ni sur le budget, en annonçant mi-décembre une énorme hausse, impossible à tenir pour les communes de Valdampierre comme des Hauts Talican.

Cette rupture brutale de contrat, survenue à la veille des vacances de Noël, a provoqué de nombreux changements dans l'équipe d'encadrement, ce qui a pu troubler les enfants et leurs parents.

Le poste de directrice a été redéfini et proposé à la précédente directrice, qui n'a pas souhaité renouveler l'expérience sur ce poste. L'ancienne directrice adjointe a accepté le poste de directrice. Les nouveaux contrats proposés à l'équipe d'animation ne répondant pas aux attentes de la précédente équipe, le bureau du SIRS a dû procéder, durant les vacances de Noël, à une phase de recrutement.

Le nombre de personnes encadrantes au périscolaire est toujours adapté au nombre d'enfants présents.

Ces personnes disposent des formations requises pour cet encadrement : BAFD ou équivalence pour la directrice, BAFA pour les animateurs.

## PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE ÉQUIPE

Cendrine Maillard Directrice  
Elodie Castillo animatrice  
Géraldine Fournier animatrice  
Laura Petremant animatrice (car)  
Cathy Berenger cantine  
Nathalie Soudant ATSEM  
Katia Dubuc ATSEM  
Nathalie Leclerc agent technique

## RÉSERVATIONS / ANNULATIONS

**Réservation / Annulation à faire au plus tard la veille (jour ouvré) avant 9H** (le vendredi avant 9h pour le lundi)

- Sur le site : <https://portail.berger-levrault.fr/SIRSValdampierreEtHautsTalican/accueil>
- Par mail à [periscolaire@valdampierre.fr](mailto:periscolaire@valdampierre.fr) (un message de prise en compte vous sera renvoyé).

Les menus de la cantine sont disponibles sur le site du SIRS et de la mairie.

Le paiement en ligne des factures sera disponible prochainement.

## LE PASS' PERMIS CITOYEN

Comme il vous a déjà été évoqué dans de précédent numéro du « Le P'tit Val », le département de l'Oise a créé un dispositif d'aide au passage de l'examen du permis de conduire : le Pass Permis Citoyen. Ce dispositif est une aide financière de 600€, en contrepartie d'une mission bénévole de 70 heures dans une collectivité ou association de l'Oise. Elle est allouée sans condition de ressources.

Pour qui ?

- Avoir 18 à 19 ans révolus à la date de dépôt du dossier de candidature ;
- Être domicilié dans l'Oise ou avoir un foyer fiscal parental situé dans l'Oise ;
- Passer son permis de conduire (permis B) pour la première fois ;
- Être inscrit ou non dans une auto-école, titulaire ou non du code
- OU Avoir obtenu son permis de manière anticipée, (conduite accompagnée maximum 12 mois avant l'obtention de ses 18 ans). Envoyer le dossier de candidature dès l'anniversaire de vos 18 ans.

ATTENTION ! La candidature doit être acceptée avant la présentation aux épreuves de conduite.

## LES DÉMARCHES EN 7 ÉTAPES



L'aide est versée une fois la mission effectuée et après production de l'attestation de mission par le bénéficiaire.

Pour plus d'information vous pouvez-vous renseigner :

- directement auprès de votre auto-école
- sur le site du département [www.oise.fr](http://www.oise.fr)
- par mail : [contact-passcitoyen@oise.fr](mailto:contact-passcitoyen@oise.fr)

## POURQUOI PIÉGER LES FRELONS ASIATIQUES ?

L'été dernier, nous avons pu observer de nombreux frelons asiatiques dans Valdampierre. Or, un nid peut générer entre 50 et 80 femelles fondatrices, donc autant de potentiels nids l'année suivante !

En France, le frelon asiatique (à ne pas confondre avec le frelon européen qui est une espèce protégée) est considéré comme un insecte nuisible et invasif car il n'a pas de prédateur et se nourrit des autres insectes qu'il capture et emporte dans son nid (les abeilles, notamment).

Lorsque la température commence à s'adoucir (supérieure à 13°C), les reines fécondées sortent de leur hibernation. Elles se mettent alors à construire le nid primaire, les premières ouvrières deviennent adultes au bout de 6 semaines environ. Ce nid primaire finit par faire environ la taille d'un gros pamplemousse, l'idéal est de le repérer et de le signaler pour destruction dès que possible.

Vers les mois de juin et de juillet, le nid est délocalisé dans un arbre, à plusieurs mètres de hauteur, car la colonie est en développement. il peut atteindre un mètre de diamètre et un mètre de hauteur. En été, la population du nid explose. Là, l'habitat peut abriter jusqu'à 2000 individus, voire plus. Un peu avant l'hiver, l'ensemble de la colonie meurt. Ne survivent que les quelques nouvelles femelles fécondées qui vont aller se terrer pour passer l'hiver. Le nid est abandonné et ne sera pas réutilisé l'année suivante.

### QUE FAIRE EN CAS DE NID ?

Ne pas s'approcher : le frelon asiatique devient agressif s'il sent une menace.

**Contactez la mairie au 03 44 79 23 02** (si le nid est dans un lieu public) ou une entreprise spécialisée si le nid est chez vous. La destruction de nids (guêpes, frelons asiatiques,...) ne fait pas partie des missions des pompiers, il est inutile de les contacter.

### POUR LIMITER L'INVASION, UNE ACTION COLLECTIVE

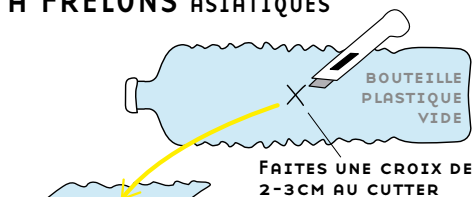
**1/ Fabriquer et installer des pièges à frelons asiatiques** dès que les températures s'adoucissent (plus on piège tôt plus on capturera des femelles fondatrices plutôt que des ouvrières). Vous pouvez en disposer plusieurs dans votre jardin, notamment près des tas de bois où les femelles nichent l'hiver.

**2/ Surveiller et signaler l'apparition de nids primaires** au printemps.

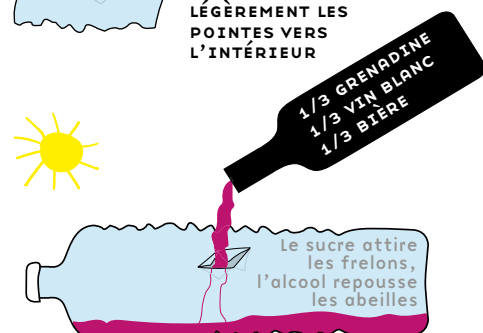
Ils sont généralement situés à hauteur d'homme, sous un appentis ou dans une grange, sous une gouttière, dans une haie,...



### FABRIQUER UN PIÈGE À FRELONS ASIATIQUES



REPLIEZ LÉGÈREMENT LES POINTES VERS L'INTÉRIEUR

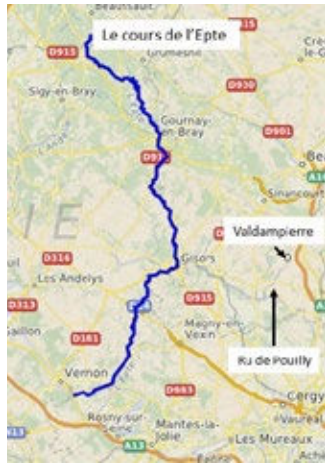


PLACEZ LE PIÈGE À PLAT (AU SOL OU EN HAUTEUR) AU SOLEIL

## L'EPTE, RIVIÈRE OU FRONTIÈRE ?

- « Dites-moi, mon ami... L'Epte ... Rivière ou frontière ? »  
 - « Les deux, mon Général ! »

L'histoire mondiale est, depuis toujours, jalonnée de conquêtes et de conflits territoriaux et cela n'est pas près de cesser... l'actualité est là pour nous le rappeler. Et c'est ainsi que l'Epte, petite rivière de 112km coulant du nord vers le sud, d'un débit d'environ 10m<sup>3</sup>/s, et affluent direct de la Seine tout près de Giverny, devint une « star » de la toute fin du haut moyen-âge. Rappelons que le moyen-âge, si méprisé, a duré mille ans ! Mais alors, comment et pourquoi un cours d'eau pittoresque, mais assez modeste, est-il devenu une frontière entre deux territoires, l'un qui allait s'appeler la Normandie, la terre des hommes du Nord, les fameux Vikings, l'autre étant la Neustrie, un royaume Franc issu de la partition de l'empire carolingien et couvrant l'actuelle France du Nord-Ouest ?

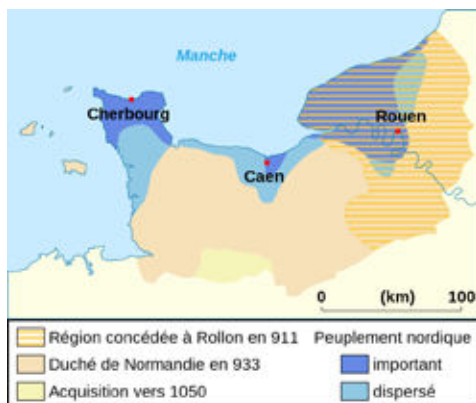


En l'an 911, le royaume de Neustrie était l'objet d'attaques, de pillages, de sièges et de raids Vikings meurtriers depuis plus de cent ans (principalement en remontant facilement les fleuves, surtout la Seine, avec leurs drakkars à fond plat). A la suite d'une défaite de leur Jarl (chef) Rollon à Chartres, contre des princes francs coalisés, le roi carolingien de Neustrie, Charles III le Simple a saisi l'occasion de négocier avec lui en (relative) position de force. C'est ainsi que s'est conclu le fameux traité de St-Clair-sur-Epte à l'automne 911. C'est le lieu où Rollon et Charles le Simple se rencontrèrent et qui est, de nos jours, un village de mille habitants, sis à l'extrême nord-ouest du Val d'Oise et siège du tripoint « Eure-Oise-Val d'Oise ».

Charles le Simple abandonna les territoires du Cotentin, du Calvados et de l'embouchure de la Seine, où les Vikings avaient déjà fait souche, et céda la région « tampon » allant de Rouen jusqu'à la rive droite de l'Epte, à Rollon.

En échange, ce dernier accepta de se convertir au christianisme - le rendant ainsi excommunié et soumis à l'autorité papale - et d'arrêter les raids et sièges de cités. Baptisé sous le nom chrétien de Robert 1er, Rollon devint le fondateur du Duché de Normandie !

Et voici comment l'Epte acquit le statut de frontière naturelle et, par ricochet, divisa le Vexin en deux, Vexin normand rive



droite, Vexin français (le nôtre) rive gauche ! Mais pourquoi avoir choisi un petit affluent de la Seine comme limite ? Parce qu'à cette époque-là, c'était un élément facilement identifiable par tous et que cela ne nécessitait pas de borner la frontière (les territoires n'étaient pas cartographiés avec précision avant les travaux de Cassini au 18<sup>ème</sup> siècle, (re)voir le journal n°2020/03), voire la sécuriser par des forteresses ou un mur (p.ex. La grande muraille de Chine), donc de devoir financer des travaux longs et coûteux.

De plus, Charles le Simple savait qu'une rivière, même modeste, sans ponts est difficile à franchir pour une armée de fantassins, ses chariots et son équipement (on n'était jamais trop prudents, surtout avec les Vikings). Et même s'il y a quelques ponts, on construit un imposant château-fort pour le surveiller. Tel celui de Gisors, alors ville frontière anglo-normande, bâti en 1097 (ci-contre) sur ordre du roi d'Angleterre, donc Duc de Normandie comme l'était encore il y a peu, feu la Reine Elizabeth II et l'est, désormais, son fils King Charles III.



Il n'y a pas de trace écrite du traité de St-Clair (il semble que Rollon posa ses mains dans celles de Charles le Simple en signe d'approbation), amenant certains historiens à douter de l'existence de cet accord. Cependant, un acte de 918, portant sur la cession de biens abbaciaux à des moines par Charles le Simple, reprend et respecte les termes de l'accord de St-Clair et démontre que Rollon avait accepté de stopper les agressions de sa part et même mieux, s'était engagé à interdire l'accès de la Seine à d'autres Scandinaves. Charles le Simple avait profité de l'affaiblissement temporaire de Rollon et mené une bonne négociation en faisant de la géopolitique intelligente.

Le plus étonnant est que cette frontière, initialement militaro-politique entre états, subsiste encore de nos jours, puisque l'Epte est restée la limite entre les départements de l'Eure et de l'Oise (et aussi de la Seine-Maritime et de l'Oise sur son cours supérieur), lors de leur création par l'Assemblée Constituante, le 4 mars 1790. Il est d'ailleurs très curieux que les législateurs aient gardé cette démarcation millénaire propre à l'ancien régime (probablement pour des raisons pratiques, budgétaires et culturelles)... Par voie de conséquence, l'Epte est aussi la limite séparative entre les régions « Normandie » et (Ex) « Picardie », désormais intégrée aux Hauts-de-France.

Lorsque vous voyagez vers Gisors, pensez qu'il y a mille ans, vous auriez eu à traverser, le plus souvent à pied, une frontière pour passer de la Francie (l'ensemble des royaumes francs) à la Normandie (d'abord Viking puis Anglo-Normande). Ainsi va notre vie quotidienne qui nous semble si moderne, mais qui, en fait, repose sur des fondements millénaires que nous aurions pu croire tombés en désuétude.

*Philippe Louet*

## HORAIRES D'OUVERTURE AGENCE POSTALE

LUNDI	8h30 - 12h30
MARDI	15h00 - 19h00
MERCREDI	10h30 - 12h30
JEUDI	8h30 - 12h30
VENDREDI	14h00 - 18h00

## HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

LUNDI	/ 16h00 - 18h00
MARDI	8h30 - 12h30 / 18h00 - 19h00
VENDREDI	8h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

## PERMANENCE DES ÉLUS

MARDI	18h00 - 19h00
SAMEDI (SEMAINES PAIRES)	9h30 - 12h00

## PROCHAINES DATES DU MARCHÉ RURAL

- 14 et 28 Mars
- 11 et 25 Avril
- 9 et 23 Mai

MARDI  
17h-20h

## COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

La commémoration du 8 mai célèbre la Victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, le 8 mai 1945.

**La cérémonie aura lieu à 11h, au cimetière de Valdampierre.** Elle sera suivie d'un vin d'honneur, servi à la salle des associations.

Ensuite, les anciens combattants se réuniront autour d'un repas dans la salle de la cantine.

## NAISSANCE

Nous souhaitons la bienvenue à :  
Anna FONTAINE

## INSCRIPTIONS ÉCOLE - RENTRÉE 2023

Pour les nouveaux-elles arrivant-es et les enfants né-es en 2020 (accueilli-es en Petite Section à la rentrée 2023).

### 1. Pré-inscription obligatoire en mairie avec :

- Photocopie du livret de famille
- Photocopie du carnet de santé

### 2. À l'école, inscription auprès de la directrice (sur rdv au 03 44 79 23 80), munis des mêmes documents

- Lundi 3 avril de 17h à 19h
- Mardi 4 Avril de 9h à 18h
- Jeudi 6 avril de 17h à 19h

## LA RUBRIQUE DU PETIT GRINCHEUX

Les habitant-es de la rue du Val de Pouilly s'inquiètent de la rapidité des véhicules à cette entrée du village. Et en effet, les données relevées sur le radar pédagogique de cette rue révèlent des vitesses bien souvent trop élevées, voire record...

Un dispositif visant à relever les vitesses de passage a été installé au début de la rue pendant deux semaines. Cependant, les données se sont révélées inexploitable. De nouvelles mesures vont donc être réalisées très prochainement, en laissant l'appareil en place davantage de temps.

**Quoiqu'il en soit, merci de limiter votre vitesse, pour la sécurité de tous-tes !**

## RAPPEL : HORAIRES DES ENGINS À MOTEUR

**Merci de respecter les horaires autorisés pour les tontes et travaux domestiques.**

- En semaine de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

## DÉCHETTERIE D'AUNEUIL

**HORAIRES D'ÉTÉ** (du 1er avril au 31 octobre)  
Lundi au Samedi : 9h-13h et 14h-17h50

**HORAIRES D'HIVER** (du 1er novembre au 31 mars)  
Du lundi au Samedi : 13h-16h50

## AGENDA

- **19 mars : Semi-marathon de Valdampierre**
- **26 mars : Loto organisé par les Petits Loups**
- **3-4-6 avril : inscriptions à l'école**
- **8 mai : à 11h, au cimetière, commémoration puis repas des anciens combattants**

## PANNEAU NUMÉRIQUE D'INFORMATIONS

Pour consulter l'affichage des messages en direct, plus besoin de vous déplacer !

- Téléchargez l'application **CENTO LIVE** (Android ou IOS/Apple) pour recevoir sur votre smartphone les informations du panneau numérique situé sur la place de l'école.
- Bouton « Panneau Informatif » sur la page d'accueil du site [www.valdampierre.fr](http://www.valdampierre.fr).

Pour accéder au site Internet de notre village, vous pouvez scanner ce QR code avec votre smartphone.  
**ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER DE NOTRE SITE !**



LE P'TIT VAL, JOURNAL D'INFORMATIONS DE VALDAMPIERRE N° 2023/01  
CONCEPTION, RÉDACTION, COORDINATION, PHOTOS, ET RÉALISATION :  
COMMISSION COMMUNICATION, MAIRIE DE VALDAMPIERRE  
2 RUE DE L'ÉGLISE - 60790 VALDAMPIERRE - TÉL : 03 44 79 23 02  
[WWW.VALDAMPIERRE.FR](http://WWW.VALDAMPIERRE.FR)  
IMPRIMÉ PAR CGL ALPHAGRAPH À AUNEUIL  
TIRAGE À 450 EXEMPLAIRES